

L'INTEROPÉRABILITÉ, ENJEU POUR LA E-SANTÉ

L'ASIP SANTÉ AU SERVICE DE L'INTEROPÉRABILITÉ



POURQUOI L'INTEROPÉRABILITÉ EN SANTÉ?

L'interopérabilité est la capacité d'un système d'information à communiquer avec d'autres systèmes d'information sans multiplier les efforts de développements.

Un réel besoin...

Les acteurs de la santé perfectionnent depuis quelques années leurs systèmes d'information. Cette tendance, forte de l'évolution des usages, des attentes des patients et de l'intensification technologique du secteur, s'accélère. Un nouvel écosystème numérique se dessine et permet aux professionnels de santé, quels que soient leur culture et leur métier, d'échanger et de partager les informations de santé.

« Pour que cette communication dématérialisée soit possible, il faut que tous les acteurs et surtout, tous leurs systèmes d'informations parlent le même langage. »

Ce langage s'impose en matière informatique et sémantique, c'est-à-dire pour la syntaxe, la grammaire et le vocabulaire du métier.

Un exemple illustratif

Prenons l'exemple d'un médecin recevant de nouveaux résultats d'analyses d'un patient par la voie numérique. Sans l'interopérabilité, pour avoir une courbe d'évolution du cholestérol, ce médecin doit pointer à la main les différentes données sur l'ensemble des comptes rendus dont il dispose pour ses patients: il perd du temps au détriment de ses consultations. La structuration apportée par l'interopérabilité permettrait à son logiciel métier de produire automatiquement ce genre de courbe d'historique.

L'ASIP SANTÉ S'ENGAGE POUR L'INTEROPÉRABILITÉ

« La mission première de l'ASIP Santé est de créer des conditions favorables à l'essor de la e-santé tout en garantissant les conditions de sécurité face aux menaces et aux risques d'atteinte aux informations conservées sous forme électronique. »

Réguler - une des missions de l'ASIP Santé

Dans son objectif de régulation, l'ASIP Santé définit les référentiels d'interopérabilité qui facilitent la dématérialisation et l'homogénéisation des informations échangées et partagées, tout en respectant l'autonomie des systèmes d'information de santé. Ceci permet, entre autres, d'améliorer la coordination des soins entre les établissements ou encore de réduire le temps d'intervention pour la prise en charge du patient, tout en limitant les risques d'erreurs humaines. Par son implication dans le domaine de l'interopérabilité, l'ASIP Santé participe à la construction de la e-santé en France et plus globalement en Europe.

Le Cadre d'Interopérabilité des systèmes d'information de Santé

Grâce à son Cadre d'Interopérabilité, l'ASIP Santé contribue à l'harmonisation des échanges d'informations. Elle est à l'écoute et accompagne les acteurs de la e-santé pour la mise en œuvre de l'interopérabilité dans leurs projets.

Nous vous encourageons à échanger avec vos spécialistes en systèmes d'information pour les sensibiliser à l'utilisation du Cadre d'Interopérabilité dans vos projets actuels et à venir.

LE CADRE D'INTEROPÉRABILITÉ

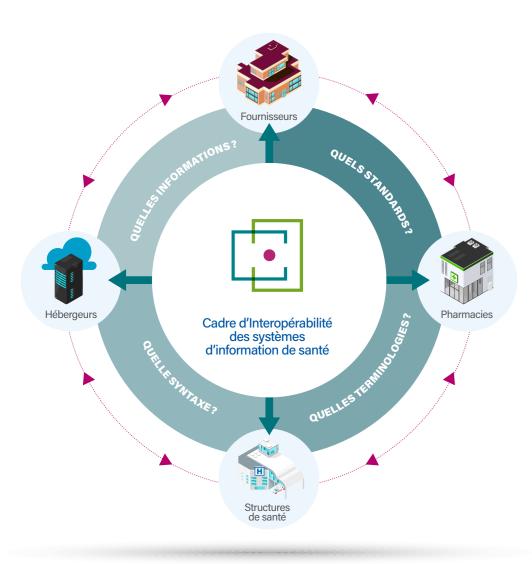
LE CADRE D'INTEROPÉRABILITÉ, UN CADRE VIVANT

LES BESOINS MÉTIER, FONDEMENTS DU CADRE D'INTEROPÉRABILITÉ

EN QUOI LE CADRE D'INTEROPÉRABILITÉ EST-IL UTILE ?

PLUS CONCRÈTEMENT

Le Cadre d'Interopérabilité des systèmes d'information de santé a pour objectif clé de développer la capacité des systèmes d'information à échanger des données de manière naturelle sans développements informatiques complexes et coûteux.



Le Cadre d'Interopérabilité est un ensemble de spécifications qui définit les informations à échanger entre les systèmes d'information de santé et identifie le standard le plus approprié à utiliser pour cet échange.



CO-CONSTRUIT ET ÉVOLUTIF

Le Cadre d'Interopérabilité est un cadre vivant. Il est co-construit avec les parties prenantes des domaines suivants : sanitaire, médico-administratif, médico-social et social. Les retours de l'ensemble des acteurs de la e-santé lors des concertations publiques sont primordiaux pour son bon fonctionnement.

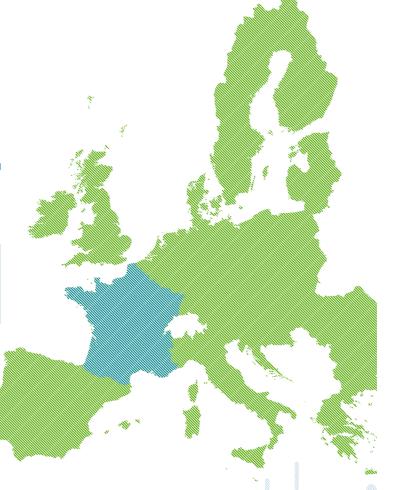
Vous voulez participer à cet élan? Contactez-nous à cette adresse : ci-sis@sante.gouv.fr

À L'ÉCOUTE DES BESOINS TERRAIN

Le Cadre d'Interopérabilité favorise les pratiques des professionnels de santé. Si vous souhaitez l'enrichir avec un nouveau cas d'usage, un formulaire d'expression de besoins est téléchargeable sur le site de l'ASIP Santé.

Transmettez-le à l'équipe interopérabilité à l'adresse suivante :

besoins-interop@asipsante.fr



LE MODÈLE DES OBJETS DE SANTÉ ET SES NOMENCLATURES ASSOCIÉES

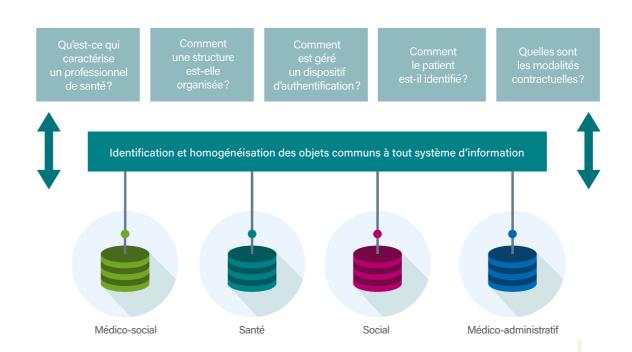
Identifier les concepts métier à utiliser en commun est d'un enjeu crucial. Le Modèle des objets de santé (MOS) et ses nomenclatures associées (NOS) propose un vocabulaire favorisant l'interopérabilité native des systèmes d'informations de santé.

Le MOS offre une description homogène,

neutre vis-à-vis des technologies, commune et mutualisée des informations traitées dans les systèmes d'information et les échanges (les patients, les professionnels de santé, leurs structures d'exercices, leurs dispositifs d'authentification, etc.). Certains concepts du MOS sont des codes, comme le code des spécialités médicales des professionnels. La nomenclature (NOS) associée à ce code fournit la liste des codes et libellés des spécialités. Les NOS sont créées et maintenues soit par l'ASIP Santé qui en est propriétaire, soit par une organisation externe à l'ASIP Santé, qui peut être une organisation internationale.

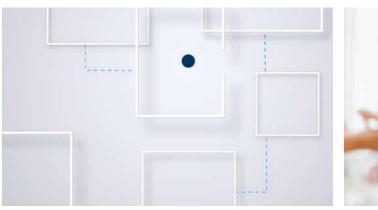
La plus grande rigueur est apportée à la formalisation de ces objets pour constituer des ensembles cohérents décrivant par exemple, un patient, un établissement, un professionnel de santé, etc.

MOS et les nomenclatures associées (NOS)



PAR LA DÉFINITION DES INTERACTIONS ENTRE LES SYSTÈMES D'INFORMATION

Le Cadre d'interopérabilité décrit des mécanismes d'échanges ainsi que leurs contenus en utilisant des standards internationaux ouverts mis en cohérence avec le contexte français. Ceci permet de proposer des services pour l'échange et le partage des données. C'est ce qu'on appelle « l'interopérabilité technique ».





PAR LA DÉFINITION DE LA STRUCTURATION DU CONTENU MÉDICAL

Le Cadre d'Interopérabilité permet d'identifier le langage adéquat pour présenter des informations selon les standards et les normes reconnus ainsi que le vocabulaire à utiliser pour coder l'information. Ceci permet de faciliter le traitement automatique de l'information et permet la mise en œuvre de services à valeur ajoutée.

C'est ce qu'on appelle « l'interopérabilité sémantique ».



http://esante.gouv.fr/services/referentiels/ci-sis

esante.gouv.fr

Le portail de l'ASIP Santé pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'ASIP Santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.

@esante_gouv_fr avec #esante_interoperabilite

in linkedin.com/company/asip-sante





Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 (hors jours fériés)